

se borne pas à exprimer son indignation. Nous avons proposé à l'OEA des moyens de rétablir l'ordre constitutionnel.

Je suis heureuse de dire que nos efforts en vue d'une action concertée de l'OEA ont connu beaucoup de succès. Avec l'adoption de la résolution d'appui au gouvernement démocratique d'Haïti, l'OEA a fait montre d'une nouvelle unité et d'une nouvelle détermination et fait la preuve qu'elle était capable de prendre des mesures à la fois punitives et positives dans le but de redonner aux Haïtiens leurs droits légitimes.

L'OEA a agi sans tarder. Elle a recommandé l'imposition de sanctions économiques, militaires et diplomatiques, et elle a décidé d'envoyer en Haïti un comité des ministres des Affaires étrangères pour montrer qu'elle rejetait l'action des militaires.

Pendant les quatre jours qu'il a passés en Haïti, notre comité s'est rendu trois fois à Port-au-Prince et a consacré plus de vingt-trois heures à discuter avec tous les secteurs de la société haïtienne.

Le Canada a joué un rôle actif au sein de cette mission, car nous sommes absolument convaincus que ce coup d'État militaire est une grave menace non seulement à la démocratie, aux droits de l'homme et à la croissance de l'économie en Haïti, mais aussi à la vigueur et au maintien de la démocratie dans notre hémisphère. Nous qui habitons cet hémisphère, nous ne pouvons permettre que des militaires aient droit de veto sur la volonté démocratique d'un peuple. C'est là un sentiment nettement partagé par tous les membres de l'OEA, qui a consacré du temps, des efforts et des ressources de manière inégalée jusqu'ici pour résoudre ce problème.

La situation en Haïti est difficile et pourrait se détériorer rapidement. De nombreux Haïtiens ont perdu la vie par suite de ce coup, et beaucoup d'autres risquent de subir le même sort si la communauté des nations n'agit pas.

Les événements de la semaine dernière en Haïti s'inscrivent dans le droit fil de l'histoire de ce pays, marquée par la pauvreté, la dictature et la violation systématique des droits de l'homme. L'investiture du président Aristide en février dernier avait largement donné à espérer que des mesures décisives allaient être prises pour renforcer la règle de droit, protéger les droits de l'homme et respecter la séparation des pouvoirs, comme le prévoit la Constitution. Ces attentes ne se sont pas matérialisées. Au contraire, l'anarchie s'est maintenue et a même été encouragée, et c'est ce qui a mené au coup d'État.

Mais un coup d'État est un acte illégal, qui a pour effet de déraciner la démocratie. Nous ne pouvons accepter que l'intervention militaire soit un moyen d'arriver à ses fins et